

# **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION RIOM PETANQUE**

**2026**

Conformément à l'article 25 Titre III des statuts de Riom Pétanque il est créé un règlement intérieur.

Tout membre se doit de respecter les textes légiférant l'Association.

L'objectif est d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans le respect de nos règles et valeurs.

**Le Conseil d'Administration :**

- Veille au bon fonctionnement de la vie sportive et propose des orientations.
- Observe avec attention la qualité du jeu mais aussi l'esprit d'équipe des licenciés.
- Valide en accord avec les capitaines les sélections des équipes de championnats et de coupe de France en tenant compte des souhaits exprimés par chacun.
- Veille aux respect des règles lors des concours et manifestations du club tout en étant à même d'aider à l'organisation voire de participer si besoin (table de marque, buvette...)
- Accueille les nouveaux joueurs et a un rôle de conseil auprès des débutants pour la pratique et les points importants du règlement.
  - Carte de membre : Son prix est fixé chaque année en réunion de CA.

Elle donne :

1. Accès au terrain de Riom Pétanque et le droit de jouer avec les licenciés du club
2. Accès au point rencontre

**Pratique au quotidien dans notre club :**

- Première partie à la mélée obligatoire en début d'après-midi. Ensuite les joueurs sont libres de monter des parties s'ils le souhaitent.
- Participer à des parties de pétanque à la mélée implique l'obligation de jouer avec le ou les joueurs que le sort aura désigné.
- Appliquer les directives des capitaines lors des championnats par équipe de club.
- Les capitaines gèrent les licences, les feuilles de match, l'homogénéité des tenues, les frais de déplacement et les repas.
- Rappel : D'abord parce que c'est le règlement et ensuite par respect de ses partenaires, il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool sur les terrains durant les parties

## **Point rencontre :**

- **L'accès au point rencontre est réservé exclusivement aux membres de l'Association (licenciés et membres) à l'exception d'une autorisation écrite ou verbale du Président ou de son remplaçant.**
- **La présence d'un responsable du point rencontre ou d'un membre du Conseil d'Administration de l'Association est obligatoire de l'ouverture à la fermeture du point rencontre.**
- **Le point rencontre est ouvert :**
  1. **Du début d'après-midi jusqu'à 19h du lundi au vendredi.**
  2. **Dans l'après-midi des week-ends et jours fériés selon disponibilités de responsables habilités**
- **Le point rencontre sera ouvert chaque fois que possible en cas d'absence des responsables par l'un des membres du Conseil d'Administration dûment autorisé. Pour cela, une caisse de réserve est créée.**

## **Commission de discipline :**

- **Une commission de discipline règle les divers manquements au respect des textes légiférant l'Association.**
- **Le comportement de ses membres ne peut ternir l'Association.**
- **Le respect commun entre membres de l'Association est obligatoire.**

## **Valeurs communes essentielles :**

- **Respect :**
  1. **Envers partenaires, adversaires, capitaines d'équipe, arbitres, organisateurs.**
  2. **Être imprégné du fait que le maillot porté engage chacun pour l'image parfaite que l'Association souhaite présenter.**
- **Tolérance : Savoir accepter les opinions et les décisions de chacun et comprendre que l'on ne puisse pas dans une compétition être à chaque instant au maximum de ses possibilités.**
- **Humilité : Savoir être modeste dans la victoire comme dans la défaite.**
- **Intégration : Mettre tout en œuvre pour bien accueillir les nouveaux arrivants dans notre club et partager les meilleurs moments avec eux.**